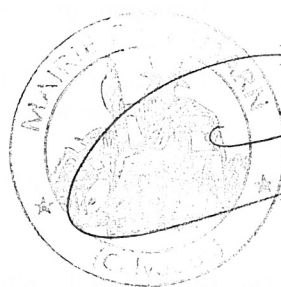


Décide de solliciter, officiellement et conjointement, Monsieur le Préfet et la SAPN, société concessionnaire, afin d'obtenir les aménagements suivants :

- La mise en place, avant 2015, du mur antibruit prévu à Bures sur Dives et ce, sans condition de passage à 2X3 voies de l'autoroute,
- L'augmentation du linéaire de ce dernier (initialement prévu à 830 mètres) dans la mesure où ce chiffre est manifestement insuffisant et ne permettrait pas d'obtenir des résultats satisfaisants,
- La pose d'un revêtement antibruit sur l'intégralité de la traversée des Communes de Troarn et Bures sur Dives,
- L'étude et la réalisation d'aménagements de type merlons de terre, écrans arborés..., dans la traversée de Troarn entre l'échangeur et le pont sur la RD37,
- Une réduction, sur la traversée des Communes de Troarn et Bures sur Dives, de la vitesse de tous les véhicules. Cette réduction, ne nécessitant pas d'investissements particuliers, a également le mérite de pouvoir être rapidement instaurée,
- Une nouvelle campagne de mesures acoustiques réalisée par un organisme agréé et indépendant visant à obtenir des données récentes,
- La prise en compte des conséquences des nuisances autoroutières sur la santé publique, qui s'avère dorénavant et déjà avérées pour les habitants au plus près de l'autoroute,
- Une prise en compte de la dépréciation financière qui touche désormais les biens immobiliers situés dans le périmètre des nuisances autoroutières,
- L'instauration d'une véritable information et d'une réelle concertation entre les personnes concernées, publiques ou privées.



Le Maire,

Dominique Lefrançois
Dominique LEFRANÇOIS

PREFECTURE DU CALVADOS

- 4 JAN. 2012

COURRIER